

ARRETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

- VU** le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,
VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,
VU la demande de la Sarl FK Travaux Publics de Strasbourg du 05/07/2018,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de voirie à La Wantzenau pour sa parfaite sécurité, nécessite l'interruption de la circulation et du stationnement.

ARRETE

Article 1^{er} : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Réglementation 2.02.04 :

Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules

Localisation des travaux : PMZ 1, 4 rue Gutenberg / PMZ 2, 17 rue Neuve / PMZ 2B, 5 rue Arth / PMZ 4, 32 route de Strasbourg / PMZ 5, 21 rue Albert Zimmer / PMZ 6, 5 rue de Limoges / PMZ 7, 16 Quai des Bateliers / PMZ 26573, 1 rue des Roseaux / PMZ ECO Q, rue des Jonquilles, à La Wantzenau.

Nature des travaux : pose de réseaux secs 4 gaines (passage fibre).

Date des travaux : à partir du 16 juillet au le 27 juillet 2018 et pour toute la durée des travaux selon les conditions météorologiques.

Directives : Fouille en tranchée sur trottoir mais selon nécessité, la chaussée sera rétrécie avec une circulation alternative mise en place au droit du chantier.

Article 2 : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.

Article 3 : La vitesse est limitée à 20km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.

Article 4 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

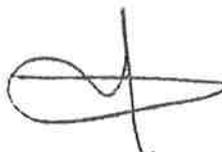
Article 6 : Copie de la présente sera adressée à MM :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Serge SAUERBECK, service propreté, EMS.
- Xavier MARTIN de la Sarl FK Travaux Publics à Strasbourg,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 6 juillet 2018

Le Maire

Patrick DEPYL




Mairie de La Wantzenau

11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU
 Tél. 03.88.59.22.59 • Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : info@la-wantzenau.fr
 Site Internet : www.la-wantzenau.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
 de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.